



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA SEANCE DU 17 décembre 2012**

Sous la présidence de Monsieur Michel WILLEMANN, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 19 h

Sont présents : Monsieur Michel WILLEMANN, Maire

MM. et Mmes Marie-Thérèse BARTH, Antoine BACH, Elisabeth HASSLER, Mathieu HARTMANN, Michel GENDRIN, Huguette REINAUER, Guy LOCHER, Marie-Rose FOURNIER, Jean-Pierre BADER, Guilaïne WEISS, Martine BUIRETTE.

Ont donné procuration :

Monsieur Matthieu HECKLEN à Monsieur le Maire
Monsieur Jean-Marie FRANZAK à Monsieur Guy LOCHER
Monsieur David PRINZBACH à Monsieur Antoine BACH
Monsieur Jacques ECKENFELS à Madame Marie-Thérèse BARTH

Sont absents :

Messieurs Thierry HAENLIN et Hugues SCHLIENGER

Le Conseil Municipal désigne un secrétaire de séance : Madame Guilaïne WEISS

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à ses collègues élus et au représentant de la presse pour cette dernière séance du Conseil Municipal de l'année.

Après avoir excusé un certain nombre de personnes et fait part des différentes procurations, il propose de passer à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès verbal de la séance du 26 novembre 2012**
- 2. Urbanisme**
 - Déclarations préalables
 - Permis de construire
- 3. Finances**
 - Perspectives Budget Primitif 2013
 - Loyers communaux
 - Décision modificative n° 5
 - Droits et tarifs municipaux
 - Cession de la pelle de l'ancien tracteur
- 4. Compte rendu de délégation**
 - Commande de panneaux de signalisation – Est Signalisation
- 5. Divers**

1. Approbation du procès verbal de la séance du 26 novembre 2012

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2012 à l'unanimité.

2. Urbanisme

2.1. Déclarations préalables

Deux déclarations préalables ont été réceptionnées en mairie, à savoir :

- Déposée par Monsieur Alain BURGLIN, domicilié à MULHOUSE – 16, rue de l'Illberg, pour les travaux d'aménagement (agrandissement de la terrasse, création d'un garage sous la terrasse et mise en place d'un portail) au N°10, rue des Côteaux à HOCHSTATT, sur le terrain cadastré section 07 – parcelle 369.
- Déposée par Monsieur et Madame Pascal SCHNOEBELEN, domiciliés à HOCHSTATT – 16, rue des Plumes, pour la mise en place d'un portail et d'une clôture alu sur le terrain cadastré section 04 – parcelles 70 et 71.

Un avis favorable a été émis pour ces déclarations préalables.

2.2. Permis de construire

- Déposé par la SCEA HAENLIN, représentée par Monsieur Thierry HAENLIN, domicilié à HOCHSTATT – 18, rue de Zillisheim, pour la construction de 3 hangars de stockage sur le terrain cadastré section 6 – parcelles 261, 262, 263, 264 et 265 et section 7 – parcelles 202, 203 et 204.
- Déposé par Monsieur Raymond LINDAUER, domicilié à HOCHSTATT – 5, rue Maurice Ravel, pour la construction d'un garage sur le terrain situé section 07 – parcelle 527.
- Déposé par Monsieur Hubert MARSCHALL, domicilié à HOCHSTATT – 28, route de Didenheim, pour l'aménagement d'un parking couvert sur la parcelle située section 18 – parcelle 430/341.

3. Finances

3.1. Perspectives Budget Primitif 2013

Monsieur le Maire indique les éléments connus à ce jour pour la préparation et l'élaboration du Budget Primitif 2013.

Le projet de Loi de Finances 2013 a fait l'objet de plusieurs amendements au niveau de l'Assemblée Nationale et vient d'être rejeté par le Sénat.

Toutefois, alors que les principales dotations versées par l'Etat restent au même niveau en 2013, que pour 2012, le projet de Loi prévoit d'ores et déjà une réduction de l'enveloppe des concours financiers de l'Etat de près de 750 millions d'euros en 2014-2015.

Pour l'heure, la D.G.F. connaîtrait une progression de + 0,3 % par rapport à 2012, quant aux dotations de péréquation, le législateur a prévu un montant minimal de progression, tant pour la dotation de solidarité urbaine, que pour la dotation de solidarité rurale, ainsi que la dotation nationale de péréquation.

Au sein de la dotation forfaitaire, la dotation de base (par habitant) et la dotation superficie (par hectares) restent gelées en 2013. Toutefois, l'évolution de la dotation de base sera fonction de l'évolution de la population.

Du point de vue des bases d'imposition prévisionnelles pour les taxes directes locales, Monsieur le Maire explique qu'à ce jour, aucune information n'a été transmise par les Services de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Il rappelle que ces bases, en 2012, avaient été réévaluées de 1,0285, par rapport à 2011, et indique que le coefficient de revalorisation des bases devrait être de 1,018 pour 2013 (Projet Loi de Finances 2013).

Le contexte de crise très difficile, exige de la rigueur et une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement, ceci, afin de pouvoir dégager, d'un exercice à l'autre une capacité d'autofinancement suffisamment correcte pour continuer à mener à bien les différentes opérations d'investissements destinées à l'amélioration du cadre de vie des hochstattois et hochstattoises.

Certains travaux pluriannuels vont bon train, telle la mise en conformité « Accessibilité » de la mairie, pour laquelle les différentes entreprises appelées à intervenir se succèdent sans trop de retard par rapport au planning prévisionnel

Ce chantier intégrera également l'aménagement des abords de la mairie : le parvis, les voies de circulation, mais également la création d'un parking public au niveau de la Grand'Rue. L'objectif étant la réhabilitation et l'aménagement à la fois convivial et sécurisé du centre du village.

La réhabilitation des salles de classe de l'Ecole Elémentaire, débutée dans le cadre des travaux de mise en conformité « sécurité incendie », se poursuivra aussi en 2013.

Monsieur le Maire évoque également les travaux d'aménagements prévus dans la rue de la Chapelle qui avaient déjà fait l'objet d'une discussion lors de la réunion des Commissions Réunies du 6 février 2012.

Il rappelle le projet de création d'un passage surélevé à hauteur de l'EHPAD et précise que bien qu'étant en possession d'un devis établi par la Société MADER, d'autres entreprises de travaux publics seront sollicitées afin de faire jouer la concurrence.

Toujours dans le domaine de la voirie, il revient, dans le cadre de la 1^{ère} phase des travaux relatifs aux abords de la mairie, à savoir l'aménagement du carrefour rue de Zillisheim – Grand'Rue, sur l'opportunité d'aménager la partie de la Grand'Rue jusqu'à la rue des Bergers et ainsi, réaliser une jonction avec l'opération de voirie déjà effectuée.

Ceci pouvant être mené de concert avec le SIAEP, lorsque celui-ci procédera à la remise en état des conduites d'eau.

Monsieur LOCHER confirme que ce serait une très bonne chose que l'étude de l'aménagement de cette portion de la Grand'Rue soit inscrite au Budget Primitif 2013.

Dans un autre registre, Monsieur le Maire évoque la nécessité de prévoir l'installation d'un columbarium supplémentaire au niveau du cimetière, ainsi que la mise en place d'un « pupitre » destiné à faciliter les cérémonies de dépose des urnes.

Enfin, l'appel à concurrence qui sera lancé pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'une chaufferie bois fournira des éléments indispensables à la conduite de ce chantier.

3.2. Loyers communaux - Local commercial 2 rue des Plumes

Le bail de location commercial du local sis 2, rue des Plumes à HOCHSTATT prévoit une révision annuelle du loyer.

Conformément aux textes légaux, la nouvelle référence de révision des loyers remplaçant la moyenne associée de l'indice du coût de la construction est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006.

Cet indice est publié par l'INSEE.

L'indice de référence au 3^{ème} trimestre 2011 est de 120,95

L'indice de référence au 3^{ème} trimestre 2012 est de 123,55

Révision de loyer : $\frac{297,91 \times 123,55}{120,95} = 304,24$ euros

Le Conseil Municipal,
après délibération, à l'unanimité

- décide de fixer le loyer de ce local sis 2, rue des Plumes à 304,24 € par mois à compter du 1^{er} janvier 2013.

3.3. Décision modificative N° 5

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues élus que Madame Paola ROSSETTO a dénoncé le bail de la maison qu'elle occupait avec Monsieur Joseph PELLE – 4C, rue du Bourg, avec effet au 7 avril 2012.

A ce jour, les services de la Trésorerie nous informent que les loyers dus n'ont pas été versés en totalité (pour encaisser ceux-ci, un titre de recette avait été établi sur l'article 752 en début d'année).

La caution ne sera donc pas reversée aux locataires, mais permettra de régulariser ces restes à payer.

Une écriture d'ordre doit être réalisée pour que la Commune encaisse le cautionnement reçu :

- Article 165	+ 1 360,-
- Article 2313 – Opération 16	- 1 360,-

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et, en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- autorise ce transfert de crédit, à l'intérieur de la section d'investissement du Budget Primitif 2012.

3.4. Droits et tarifs municipaux

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2013, les prix de location, droits et redevances suivants :

	Année 2012	Année 2013
Emplacement du marché	3,00 € la ½ journée	3,00 € la ½ journée
Location du jardin rue du ruisseau	96,00 € l'année	96,00 € l'année
Location emplacement abri de chasse	39,00 € l'année	39,00 € l'année
Droit de place	45,00 € la place	45,00 € la place
Location horaire des salles associatives	2,40 €	2,40 €
Concession cimetière		
- Tombe simple 15 ans	120,00 €	120,00 €
- Tombe double 15 ans	240,00 €	245,00 €
- Columbarium 15 ans	257,00 €	257,00 €
- Tombe cinéraire 15 ans	180,00 €	180,00 €

Puis il rappelle au Conseil Municipal que la location des terrains communaux est à revoir, notamment en ce qui concerne ceux jouxtant des propriétés privées et qui ne rentrent pas dans la catégorie d'immeubles ruraux exploités par les agriculteurs.

Il s'agit des terrains suivants :

Section	Parcelle	Lieu dit	Surface	Nature	Locataire actuel
18	371	Vorberg	0,61 are	Sol	EICHINGER Jacques
18	577/361	Vorberg	4,73 ares	Pré	MARSCHALL Hubert
5	338	Burglaender	3,72 ares	Terre	VEROT Bernard
1	39	Village	1,72 are	Jardin	DEYBER Vincent
1	34	Village	3,46 ares	Jardin	DEYBER Vincent
18	424/346	Vorberg	5,32 ares	Pré	GOESSEL Marguerite
1	33	Village	1,57 are	Jardin	WIEDEMANN Alphonse

Madame BUIRETTE s'inquiète de savoir si les différents locataires concernés ont été informés, et, quelle sera leur réaction, l'habitude pouvant faire oublier à ces derniers qu'ils avaient un statut de locataire.

Elle interroge Monsieur le Maire sur ce qu'il pourrait se passer en cas de refus de paiement. Monsieur le Maire lui répond que chaque locataire a été destinataire d'un courrier et qu'en cas de refus la parcelle concernée pourrait être louée à une autre personne.

Monsieur HARTMANN se demande s'il ne serait pas possible de vendre ces parcelles. Vu la situation enclavée de la plupart, Monsieur le Maire estime que ce n'est pas possible.

Lors de la discussion de ce point, Monsieur LOCHER suggère, pour ce qui est de la réhabilitation des petits chemins, de s'inspirer de ce qui est appliqué par la Commune de ZILLISHEIM, notamment sur les allés du cimetière : du gravier enduit de résine, formant un ensemble solide et compact.

Monsieur HARTMANN appuie ces propos en précisant qu'effectivement, ce type de matériau forme un bel aménagement et de plus, c'est une composition qui filtre l'eau.

Monsieur le Maire suggère de fixer à 19 € / l'are, la location de ces parcelles.

Le Conseil Municipal,
après délibération, à l'unanimité

- décide de louer ces terrains au prix de 19 € l'are : ce tarif sera révisé annuellement dans le cadre de la révision des droits et tarifs municipaux ;
- charge Monsieur le Maire de signer tous documents à intervenir.

3.5. Cession de la pelle de l'ancien tracteur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la pelle de l'ancien tracteur est toujours stockée aux ateliers municipaux où elle n'est plus d'aucune utilité.

Après avoir été sollicité à plusieurs reprises, et, s'être renseigné quant à la valeur d'un tel matériel, il propose à ses collègues élus de vendre cette pièce à Monsieur Jean-Marc RIETSCH domicilié à MANSPACH – 14, rue de la Chapelle au prix de 1 800 €.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
et, en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de vendre la pelle de l'ancien tracteur à Monsieur Jean-Marc RIETSCH domicilié 14, rue de la Chapelle à MANSPACH au prix de 1 800 € ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette vente.

4. Compte rendu de délégation

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les prestations suivantes ont fait l'objet d'une commande.

4.1. Commande de panneaux de signalisation – Est Signalisation

Monsieur le Maire évoque, dans la continuité de ce qui a été entrepris en matière de signalisation verticale, le remplacement de certains panneaux et l'acquisition de 2 panneaux « personnalisés » pour lesquels plusieurs devis ont été demandés.

Il précise qu'il a signé les devis établis par l'entreprise Est Signalisation de HOLTZWHR, respectivement d'un montant HT de 391,- €, soit 467,64 € TTC et de 650,- € HT, soit 777,40 € TTC aux fins de fourniture et pose desdits panneaux.

Monsieur le Maire explique qu'il est question d'un panneau à remplacer au niveau de la départementale, d'un panneau à poser dans la rue des Bergers, quant aux 2 panneaux « personnalisés » qui représentent 2 personnes âgées, ils seront mis en place aux abords de l'EHPAD.

Monsieur LOCHER demande de quel panneau il est question pour la rue des Bergers.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'un panneau indiquant une priorité à droite (rue des Acacias).

Monsieur LOCHER, au nom des riverains de la rue des Bergers, remercie Monsieur le Maire pour la pose d'un enrobé sur le petit parking.

5. Divers

5.1. Remerciements

- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements parvenus de
 - ⇒ Monsieur et Madame Jean-Paul PROBST pour le panier offert par la municipalité à l'occasion de leur Noces d'Or.
 - ⇒ Madame Marie-Adrienne BURGUY pour l'arrangement offert à l'occasion de son 85^{ème} anniversaire.
- Monsieur le Maire adresse ses plus vifs remerciements à l'ensemble des personnes qui ont participé de près ou de loin, à la mise en place de la redevance incitative sur la commune et plus particulièrement, à Monsieur LOCHER pour son investissement personnel.

Monsieur LOCHER fait part des félicitations qu'il a eues de plusieurs personnes, eu égard à l'effort de communication fait (réunion, courriers, infos via internet) par la commune dans le cadre de la mise en place de la Redevance Incitative.

5.2. Informations diverses

- 🌈 Monsieur BACH sollicite ses collègues élus pour participer à la fête des anciens le 6 janvier 2013.

Mesdames BUIRETTE et FOURNIER confirment qu'elles seront présentes avec leur époux.

Madame REINAUER peut apporter son aide, mais uniquement le soir.

Monsieur LOCHER sera présent également.

- ✚ Monsieur GENDRIN informe Monsieur le Maire que 2 barrières métalliques, probablement issues de la signalisation qui avait été mise en place lors des travaux d'aménagement du carrefour route de Didenheim – rue de Zillisheim, sont dans le Dorfbach, à la sortie de l'Attenberg.
- ✚ Madame REINAUER souhaite, qu'en cas d'interdiction de circuler sur la rue de Zillisheim, lors de crue, les riverains et usagers soient informés.
Monsieur le Maire précise que des panneaux étaient bel et bien en place, et, qu'en cas de crue, les usagers ont la possibilité de consulter les informations VIGIE CRUE relayées sur le site de la météo.

Plus personne ne désirant prendre la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 30 et convie tous les présents à la partie festive de cette réunion avec la dégustation des « bredales » de Noël généreusement confectionnés par Mesdames WILLEMANN et HECKLEN.

Le Maire,
Michel WILLEMANN



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Willemann', is written over the right side of the official stamp.